

Pour le droit à l'éducation

L'ASSÉ considère l'éducation comme un droit fondamental de notre société, et non comme un privilège. Dans cette optique, chaque membre de la société a le droit à une éducation gratuite publique, accessible, laïque et de qualité, libre de toute forme de discrimination.

En matière de frais de scolarité, la seule politique progressiste, celle qui contribue effectivement à faire de l'éducation un droit et non un privilège, c'est sans équivoque **la gratuité scolaire à tous les niveaux**. Elle représente un objectif indispensable dans la lutte au régime discriminatoire de l'endettement étudiant, qui obstrue l'accès des personnes à faible revenu à l'enseignement supérieur, reproduisant les inégalités sociales.

Par ailleurs, pour que le système d'éducation soit l'instrument collectif d'un projet de société progressiste, autant aux plans politique, social, économique que culturel, il ne peut-être que public. Son financement doit donc être assuré par l'État. C'est ce qui motive l'ASSÉ à dénoncer la tendance des dernières années, encouragée par les pouvoirs publics, à la colonisation des institutions d'enseignement par les entreprises privées. Si celles-ci doivent contribuer au financement des établissements scolaires, ce doit être par le biais des impôts et non par des investissements directs qui subordonnent les activités d'éducation aux étroites finalités de la production capitaliste.

Enfin, pour assurer la qualité de l'enseignement dispensé, un réinvestissement massif de fonds publics est absolument nécessaire. Les coupures budgétaires sauvages des années 1990 ont grièvement mis à mal nos conditions d'étude. Des cours et des programmes entiers ont été supprimés, le ratio d'étudiants et d'étudiantes par enseignant ou enseignante a considérablement augmenté, l'encadrement a quant à lui diminué, les bibliothèques se sont appauvries, les infrastructures sont déficientes...

Pour une stratégie efficace

On ne peut dissocier l'analyse de la pratique. À des revendications progressistes, en rupture avec l'ordre établi, correspond nécessairement une stratégie d'action particulière. Cette stratégie, l'expérience du mouvement étudiant québécois l'a dégagée : c'est **le syndicalisme étudiant de combat**.

Cela implique, d'une part, le développement de pratiques syndicales dynamiques et démocratiques. À ce titre, il faut multiplier les occasions de débat, élaborer collectivement des analyses, ne pas craindre la confrontation des idées et surtout leur donner l'espace pour mener à des prises de décisions. L'Assemblée générale est par excellence cet espace de démocratie syndicale.

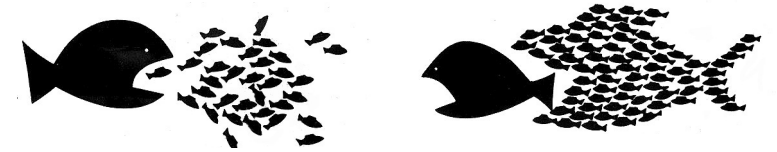
D'autre part, puisqu'il est impossible de s'en remettre à la bonne volonté des gouvernements et des administrations pour la sauvegarde du droit à l'éducation, il faut miser sur la construction permanente d'un **rapport de force**, d'un contre-pouvoir. En ce sens l'ASSÉ travaille sans relâche à l'information et la mobilisation massive et systématique du mouvement étudiant québécois.

Un rapport de force permet une négociation d'égal à égal dans les dossiers et les enjeux qui concernent la population étudiante québécoise et est d'autant plus nécessaire lorsque des décisions sont prises à l'encontre des intérêts des étudiantes et des étudiants.

L'ASSÉ ne s'oppose pas à toute négociation. Seulement, elle croit nécessaire que ce genre de processus ne soit entamé qu'une fois que la population étudiante est informée et mobilisée. En plus d'augmenter de façon significative les chances de succès d'un tel processus, cela assure un contrôle démocratique par les Assemblées générales.

S'unir pour être plus forts !

La meilleure façon de supporter les luttes menées par l'ASSÉ, c'est de s'affilier! Affilier à l'ASSÉ ça veut dire partager les ressources de son association étudiante avec celles des autres dans le but de défendre le droit à l'éducation. L'affiliation à l'ASSÉ lance également un message clair aux politiciens et aux institutions qui voudraient attaquer ce droit fondamental!



Affilier à l'ASSÉ, c'est le meilleur moyen de s'unir pour défendre le droit à l'éducation!

Pour en savoir plus

L'ASSÉ communique à la population étudiante et à tous ceux et celles qui s'intéressent à l'éducation principalement par l'entremise de son journal *l'Ultimatum*.

**Association pour une
Solidarité Syndicale
Étudiante**

2570 Nicolet, local 301
Montréal, Québec H1W 3L5

514-390-0110

Site internet :
www.asse-solidarite.qc.ca

Comité exécutif :
executif@asse-solidarite.qc.ca

Comité journal :
journal@asse-solidarite.qc.ca

Info locale

Une tradition syndicale

Plusieurs organisations ont existé au fil de l'histoire du mouvement étudiant québécois. La plupart d'entre elles, celles qui ont le plus influencé la société et notre système d'éducation, ont été celles qui, tout comme l'ASSÉ présentement, se sont réclamées du syndicalisme de combat.

1964

Union Générale de Étudiants du Québec (UGEQ)

L'UGEQ a été la première organisation syndicale étudiante qui a joué un rôle politique et social important. En 1968, l'UGEQ participe massivement aux mobilisations qui ont réussi à obtenir la création du réseau de l'Université du Québec, le programme d'aide financière aux études (AFE) ainsi qu'un gel de frais de scolarité.

1975

Association Nationale des Étudiantes et des Étudiants du Québec (ANEEQ)

Fondée dans la foulée des mobilisations de 1974 pour améliorer le régime d'AFE, l'ANEEQ, qui comptait une trentaine de membres au sommet de sa force, a lutté durant près de 20 ans pour le droit à l'éducation.

1995

Mouvement pour le Droit à l'Éducation (MDE)

Précurseur direct de l'ASSÉ, le MDE a initié le mouvement de grève générale illimitée de 1996 qui a permis d'obtenir un gel des frais de scolarité.

L'UGEQ, l'ANEEQ et le MDE ont été fondamentaux dans la défense du droit à l'éducation. Revendiquant la gratuité scolaire à toute occasion, elles ont participé sans équivoque à la construction d'un rapport de force qui a permis au mouvement étudiant de se faire écouter.

L'ASSÉ se réclame de l'héritage de ses organisations.

Structure et fonctionnement de l'ASSÉ

Le Congrès est l'instance décisionnelle suprême de l'ASSÉ, elle permet aux associations étudiantes d'établir en commun leurs revendications et leur plan d'action au plan national. Du Congrès relève trois comités non-décisionnels : le comité femme, le comité journal et le conseil exécutif.

Les Conseils Régionaux (C.R.) permettent aux associations d'une région de se regrouper afin d'identifier les problèmes particuliers auxquels elles font face et de mener des campagnes en conséquences.

Le Conseil InterRégional (C.I.R.) est l'instance intermédiaire de l'ASSÉ qui sert à maintenir un suivi entre les Congrès. Chaque C.R. peut y déléguer trois membres. Du Conseil InterRégional relève cinq comités de travail non-décisionnels : le comité d'information, le comité de recherche et de réflexion, le comité aux relations internationales, le comité formation, le comité des affaires académiques et pédagogiques.

Pour que cette structure fonctionne efficacement, il est nécessaire que les membres de l'ASSÉ s'y impliquent, la prennent en charge.

L'ASSÉ, c'est ses membres!

À l'intérieur de l'ASSÉ, chaque association étudiante est souveraine. Les décisions prises par des délégué-e-s en Congrès ne deviennent pas automatiquement une résolution que chaque association membre doit appliquer sans l'accord de l'Assemblée générale! Au contraire, l'ASSÉ encourage et aide les associations membres à tenir des Assemblées générales régulièrement afin de donner à celle-ci le dernier mot sur des revendications ou un plan d'action national.

En ce sens, l'ASSÉ est un outil très intéressant qui permet soutenir une vie démocratique active dans les établissements membres.

L'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante



Qu'est-ce que l'ASSÉ ?

L'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) est une organisation de type syndical qui regroupe, à l'échelle du Québec, plusieurs associations étudiantes à la fois collégiales et universitaires. Elle incarne, aujourd'hui, la continuité d'un courant qui a fait du mouvement étudiant, depuis quarante ans, un acteur incontournable de la société québécoise et un important agent de progrès social en éducation.

